



Arrêté 2026.04_06

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à Mme SOINARD Mathilde, 6^{ème} adjointe au maire

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 constatant l'élection de **Mme Mathilde SOINARD** en qualité d'adjoint(e) au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à **Mme Mathilde SOINARD** en qualité d'adjoint(e) au Maire.

Arrête

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonctions à **Mme Mathilde SOINARD**, Adjoint(e) au maire en charge des **affaires socioculturelles et sportives et de la communication**, pour exercer les attributions suivantes :

- Culture
Médiathèques ; actions d'animation et de développement culturels ; relations avec les partenaires institutionnels du domaine ; manifestations culturelles.
- Sport
Piscine ; actions et manifestations sportives ; relations avec les associations sportives ; équipements sportifs.
- Associations
Coordination et suivi des évènements associatifs ; relations avec les associations locales ; organisation du forum des associations ; étude des demandes de subventions.
- Communication
Gestion de la communication de la commune.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à **Mme Mathilde SOINARD**, Adjoint(e) au Maire, à l'effet de signer les documents concernant :

- Toutes pièces et correspondances relatives aux attributions de l'article 1^{er} ;

La signature de l'adjoint sera précédée de la mention « pour le Maire et par délégation », de son nom, de son prénom, de la mention « adjoint » et le domaine d'attribution.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 14 avril 2026

Notifié le : 14/04/26.
Mathilde SOINARD

Le Maire,
Patrice LEPAINTEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260414-AR2026_04_06-AR

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026